

dacteur en chef, M. de Girardin se serait ainsi exprimé :
« J'ai dit un jour, car je regardais cela comme impossible, que si l'on m'offrait d'être sénateur, j'accepterais. Dans une autre circonstance comme on me demandait si je vendrais la Liberté, j'ai répondu : oui, si l'on veut m'en donner un million.
« Vous le voyez, je subis les conséquences de deux paroles dites à la légère. »

Pour extrait : EDMOND DUVAL.

On nous communique les lettres suivantes :

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE DOUAI, CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Douai, le 1^{er} juin 1870.

Monsieur le député,

La Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, centrale du département du Nord, entrant dans les vues de la ligne de l'enseignement fondée à Mulhouse, et désireuse de mettre son influence au service de l'instruction primaire, a décidé de s'adresser à vous pour vous demander son concours.

Elle est profondément convaincue de l'impérieuse nécessité où se trouve la France de faire un nouvel et énergique effort afin de rejoindre dans la voie du progrès les nations qui nous ont devancés ; il faut qu'un électeur ne soit incapable de choisir son bulletin, et qu'on ne laisse stérile et improductive aucune des forces intellectuelles qui font la richesse d'un pays. Notre compatriote croit que les progrès ne seront vraiment décisifs que quand l'instruction primaire sera devenue obligatoire et que nul ne pourra se soustraire au devoir de donner à ses enfants le pain de l'intelligence avec celui du corps.

La société n'entend pas, quand à présent, s'expliquer sur le principe de la gratuité absolue de l'enseignement primaire. Mais si elle désire voir l'obligation de l'instruction primaire introduite dans nos lois, elle repousse formellement aujourd'hui l'idée de la gratuité absolue de ce même enseignement. Sans doute elle entend que nul ne puisse être exclu faute de ressources, de l'école primaire ; elle voudrait que des instructions prescrivissent et que des subsides permettent aux autorités communales de se montrer très larges dans l'inscription sur les listes de gratuité, mais elle ne comprendrait pas que l'instruction fût gratuite, même pour ceux qui peuvent la payer, alors que tant d'autres besoins urgents, tels que la construction de maisons d'écoles et l'amélioration du sort des instituteurs, réclament les fonds que le budget peut mettre à la disposition de l'instruction primaire.

Si ces vues, Monsieur le député, étaient d'accord avec les vôtres, la société serait heureuse de vous voir introduire en temps utile la question de l'obligation de l'instruction primaire devant le Corps législatif, soit lors de la discussion de la prochaine loi sur l'instruction primaire ou de la discussion du budget, soit en vertu de votre droit d'initiative parlementaire ou du moins l'appuyer de votre vote, si un autre député avait déjà formulé la proposition.

En envoyant notre adhésion à la ligne de l'enseignement de Mulhouse nous comptons lui communiquer une copie de cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de notre considération la plus distinguée et des sentiments respectueux avec lesquels

J'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur.

Le président de la société,
PREUX.

RÉPONSE DE M. KOLB-BERNARD.

Paris, 6 juin 1870.

Monsieur le Président,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de la Société impériale des Sciences et Arts de Douai, à l'effet de demander non concours à la ligne de l'enseignement fondée à Mulhouse en vue de développer l'instruction primaire

au moyen de l'enseignement gratuit et obligatoire.

« Je ne puis, Monsieur le Président, que donner mon entière adhésion aux considérations exprimées par votre organe pour repousser la gratuité absolue de l'enseignement primaire. Il suffit, en effet, d'assurer cette gratuité et de l'étendre largement aux familles qui se trouvent dans l'impossibilité de prendre à leur charge les frais d'école. Aller au-delà, ce serait affranchir de l'impôt ceux qui peuvent l'acquitter, et le faire peser injustement sur ceux qui ne le doivent pas. Ce serait en outre méconnaître le devoir et la dignité du père de famille en même temps que la liberté de la commune.

Mais en me trouvant d'accord sur ce point avec la Société impériale, je me trouve en complète dissidence en ce qui concerne l'enseignement obligatoire que je repousse d'une manière absolue. Outre que ce système ne me paraît aucunement nécessaire pour assurer la diffusion de l'enseignement primaire qui n'en a pas eu besoin jusqu'ici pour se développer d'année en année dans une large mesure, et dont les progrès dépendent avant tout de la création en nombre suffisant de maisons d'école, le principe de l'enseignement obligatoire répugne essentiellement aux idées de liberté qui grandissent chaque jour. Il serait une offense directe à l'autorité des pères de famille. Il rendrait nécessaire à leur égard une pénalité dont l'application, humiliante vis-à-vis de leurs enfants, serait souvent illusoire. Ce serait donner aux droits de l'Etat une extension fâcheuse alors que tous les efforts tendent justement à les restreindre au profit de la liberté individuelle et des libertés locales. Entrer dans cette voie de coaction aussi offensante qu'inutile, ce serait, à mon avis et à tous égards, faire fausse route et marcher en arrière plutôt qu'en avant.

J'aurai en outre l'honneur, Monsieur le Président, d'appeler votre attention sur l'esprit qui dirige la ligne de l'enseignement à laquelle la Société impériale paraît disposée à donner son concours. La propagande dont il s'agit est, sans doute, celle dont le principal agent est M. Marcé. Or, le caractère de cette propagande est de séparer entièrement l'enseignement primaire de la religion, c'est-à-dire, de faire en réalité un enseignement sans religion. C'est là, à mon sens, une erreur fondamentale et profondément dangereuse ; et bien loin de m'y associer à tel titre que ce soit, mon devoir me paraît au contraire de la réprimer et de la combattre en toute occasion.

L'instruction primaire, surtout, ne saurait être une force utile pour ceux qui la reçoivent et pour la société tout entière qu'autant qu'elle soit, dans son essence, une force morale et religieuse. Lui enlever cette condition première, c'est mettre aux mains des individus un instrument dont, trop souvent, ils se servent plutôt au profit de leurs passions que de leurs devoirs. C'est en réalité courir le risque de les armer contre eux-mêmes et contre la société.

Je ne me crois pas en droit, Monsieur le Président, de développer plus longuement ici cette opinion qui me paraît à l'état d'une vérité vulgaire. Il me suffit de l'énoncer à la suite d'hommes tels que MM. Guizot, Villemain, Cousin et tant d'autres à qui l'enseignement public doit de si légitimes hommages, pour vous faire apprécier l'impossibilité où, malgré mes vives sympathies pour le développement de l'instruction primaire, je me trouve de donner mon adhésion à la proposition que vous avez bien voulu me transmettre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression empreinte de mes sentiments de haute considération.

KOLB-BERNARD,
Député du Nord.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE sur le régime économique.

Séance du vendredi 10 juin 1870.

Présidence de M. Paulmier

SOMMAIRE. — Déposition de M. Ducrosq-Lefebvre, fabricant de tulles brochés à Saint-Pierre-lès-Calais. — La fabrique des tulles de coton, comme celles des tulles de

soie, a besoin de la liberté commerciale pour acheter ses filés à bon marché. — Le drawback pourrait peut-être développer l'exportation, mais la consommation française n'en payerait pas moins les droits établis à l'entrée sur les filés étrangers. — Si le fabricant français de tulles unis était muni d'un outillage perfectionné, il lutterait avantageusement contre le fabricant anglais. — Le déposant demande l'entrée en franchise de tous métiers et matières premières nécessaires à l'industrie de la tulerie, et la liberté commerciale complète. — M. Ducrosq réclame, en outre, le rachat des canaux, la réduction des tarifs de chemins de fer, en un mot toutes les améliorations de nature à placer l'industrie nationale dans une situation moins défavorable.

Le déposant fournit la statistique de la tulerie de soie et de coton en France et indique leur importance comparative.

M. Ducrosq conteste la base des calculs établis par M. Baileys dans sa déposition. — Des droits plus élevés auraient d'autre effet que de provoquer les fraudes. — La mode est la cause des souffrances de la fabrique des tulles unis. — M. Colbran adhère aux conclusions de M. Ducrosq. — Déposition de M. Hinstin, importateur de tissus anglais mélangés, à Paris. — M. Hinstin assure que les mésestimations en douane ne sont pas telles qu'on l'a affirmé. — Le déposant indique l'impossibilité de transformer les droits ad valorem en droits spécifiques pour les tissus mélangés, notamment pour les tissus où la laine domine. — Questions de M. le président et réponses du déposant sur les mésestimations signalées par d'autres déposants et sur la préemption. — Observation de M. Pouyer-Quertier sur la difficulté de trouver dans les bureaux de douane autres que celui de Paris, des experts compétents pour tous les articles introduits.

Questions de M. le président et réponse de M. Hinstin sur les effets du traité anglais, pour le commerce de Paris. — Question de M. Géliot et réponse du déposant sur le mode de représentation des maisons anglaises. — Question de MM. Dalloz et le président sur la nature et le prix des tissus importés par le déposant. — M. Hinstin dépose sur le bureau un échantillon de drap, chaîne coton et trame déchet, en 130 centimètres de largeur, qui revient à 1 fr. 70, tout frais payés, rendu à Paris. — Observation de M. Pouyer-Quertier, sur la possibilité de fabriquer en France les mêmes articles, ou des tissus similaires qui valent autant, prix pour prix. — Lisieux, Vienne, produisent des draperies à bon marché et d'un excellent usage pour la consommation ouvrière. — La vérité est que la coupe française se soucie peu des tissus chaîne coton, qui permettent d'employer tous les déchet possibles, shoddy, mungo, rennaissance, peu importe le nom. — Question de M. Quesné sur le chiffre d'importation de ces tissus, et réponse de M. Hinstin.

Fixation de l'ordre du jour. — Séance lundi 13 juin, à onze heures et demie.

La séance est levée à 3 heures un quart.

Chronique locale & départementale

Le Journal officiel publie un décret, portant promulgation de la convention conclue le 11 mai 1870, entre la France et la Belgique, pour l'établissement de la ligne du chemin de fer d'Armentières à Ostende.

La fête d'inauguration de la ligne de Lille à Valenciennes aura lieu le 27 courant. Dès le 20, le public sera admis à user du nouveau service qui fera en une heure le trajet que l'on mettait jusqu'ici deux heures et demie à parcourir. Les stations que dessert la nouvelle voie sont Lesquin, Fretin, Templeuve, Orchies, Rosult, Saint-Amand-les-Eaux et Raismes.

Les départs de Lille, sont : Trains omnibus : 6 h. 52, 11 h., 8 h. 05. Trains directs, ne s'arrêtent qu'à Templeuve, Orchies, Saint-Amand et Raismes : 9 h. matin et 4 h. 05 soir.

Départs de Valenciennes : Omnibus : 6 h. 50, 11 h. 27, 8 h. 05. Directs : 9 h. et 4 h. 05.

Mardi dernier, le nommé Gustave Portet, graisseur au chemin de fer de Lille à Valenciennes, faisait le service d'accrochage en remplacement d'un jeune homme qui passait le conseil de révision. Le train dont il était le graisseur était allé charger des terres à l'embranchement du chemin de fer de Lille à Valenciennes et de celui de la C^e de Vicoigne près de la gare de Raismes. Pour opérer le chargement le train avait été scindé, les wagons séparés de la locomotive avaient été placés en avant ; quand les deux parties furent chargées les ouvriers remontèrent sur les wagons, et, après un coup de sifflet, le mécanicien refoula les quatre wagons sur le reste du train pour en opérer l'accrochage. A peine avait-on parcouru quelques mètres, que les terrassiers font signe au mécanicien d'arrêter ; ils venaient d'apercevoir un homme couché sur la voie, on le releva et on reconnut le cadavre de Gustave Portet. Le docteur Blondel, qu'on alla chercher en toute hâte, constata que la mort avait dû être instantanée. On suppose donc qu'il était occupé entre deux wagons au moment de la mise en marche, et qu'il n'aura pas eu le temps de se dégager. (Mémorial.)

On cite des exploits fabuleux de la voracité de certains faméliques, et cependant rien de plus vrai que l'existence de malheureux atteints d'une diabète famélique.

Ceux qui, il y a trente ans, raconte le Courrier Douaisien, ont fait leurs études au lycée de Douai, se rappellent parfaitement le pauvre et cependant joyeux Hollandais. Il se tenait à la porte du lycée au moment de la sortie des externes et, avec un geste effrayant, il portait la main à sa bouche, en répétant : « J'ai faim. » Combien de fois des écoliers lui ont ils donné leur semaine pour qu'il achetât du pain. Les restes des repas des internes et du personnel du lycée lui étaient journellement abandonnés. Il ramassait des trognons de choux sur les tas d'ordure et les mangeait.

A la porte de la caserne d'artillerie, il trouvait aussi d'amples provisions ; il n'y avait jamais été rassasié.

Tout le monde se rappelle aussi à Béthune et dans les environs, le famélique Ladari, de Beuvry. Un jour, à l'hôtel, ce malheureux a mangé, dans un seul repas, tout ce qui composait le dîner de 14 officiers, qui y prenaient leur repas.

Celui-là non plus n'aurait jamais été rassasié, comme on le répétait dans tout l'arrondissement.

On cite à Lille, un sieur Maçon, mort depuis plusieurs années, qui était aussi doué d'un fameux appétit. Un soir, il y a cinq ou six ans, étant rentré dans un cabaret voisin de la porte de Paris, où des ouvriers étaient réunis pour manger une tête de veau, il paria de la manger seul, plus une livre de côtelettes de porc. Le pari fut tenu. Il s'exécuta bravement et y ajouta un volumineux plat de pommes de terre. Il aurait mangé, racontent des témoins, de la saucisse à volonté.

Voici maintenant encore un exemple authentique de l'existence de ces malheureuses victimes de la faim.

Samedi dernier, la 6^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris avait devant elle, comme plaignant, un malheureux ouvrier nommé Jean Bellou. Cet homme a une infirmité terrible, a exposé son avocat, Me Lachaud neveu, il est atteint d'une diabète famélique polypique. Des médecins attestent, qu'il a besoin, pour ne pas trop souffrir, d'absorber 30 à 32 kilogrammes de pain par 24 heures, et autant d'autres aliments, soit viande, soit légumineux.

Tribunal de Lille. — Auguste Verschalle, domestique de ferme à Fourcoing, a disparu en emportant les effets des autres domestiques ; par défaut, un an et un jour de prison.

Jean-Baptiste C..., âgé de 45 ans, contre-maître de fabrique, à Wattrelos, chargé de faire des recettes pour son patron, a détourné 5,000 francs sur les sommes reçues. Le prévenu se défend avec énergie, malheureusement il a commis un délit identique chez un de ses anciens patrons, M. Salomon, qui n'avait pas porté plainte, ayant été remboursé des 6,000 fr. détournés par C... Le prévenu est condamné à un an de prison et 25 fr. d'amende.

Pour la chronique locale ALFRED REBOUL.

Bourse de Paris du Samedi 11 Juin 1870
Rente 3 p. 0/0 74.70
id. 4 1/2 p. 0/0 103.75

FAITS DIVERS

— On lit dans le Pall-Mall Gazette, du 7 : Un accident sérieux est arrivé la nuit dernière à l'Alhambra.

Dans une scène du ballet, les fleurs du jardin ont figuré la majorité du corps de ballet sur une plate-forme élevée, on vit tout d'un coup précipités du haut en bas, un certain nombre de jeunes femmes. Les éracléments du bois, les plaintes des danseuses blessées, les cris des spectateurs, ont un instant présenté la scène la plus dramatique. Le rideau a été baissé sur le champ. Onze jeunes filles du ballet ont été blessées, trois ou quatre assez gravement, mais on dit qu'elles vont bien. La représentation a été suspendue. On ignore la cause de l'accident.

— Le nommé John Williams, auteur du vol de bijoux commis il y a quelque temps chez Mme de Hart, 23, rue du Château-d'Eau, à Paris, vient d'être arrêté en Amérique dans les circonstances suivantes :

Le matin, parti de Brème le 29 mars, fit escale à Southampton et y prit, entre autres passagers, un homme et une femme qui se firent inscrire sous le nom de M. et Mme John Williams, de Londres. Le matin arriva le 8 avril et débarqua ses passagers à Hoboken. Les bagages furent déposés sur le dock, pour être examinés par la douane. Deux inspecteurs de cette administration ayant demandé à Williams s'il n'était porteur d'aucun objet assujéti aux droits, il répondit que non ; mais en le fouillant, on trouva sur lui un bracelet en diamant et un écrin de pierres précieuses. La visite de ses bagages fit également découvrir une liasse d'obligations étrangères, mais ces valeurs n'étaient passibles d'aucun droit, lui furent laissées et les diamants furent saisis et déposés dans les caveaux de la douane.

Rien, jusque-là, ne faisait soupçonner que les objets trouvés sur Williams eussent une origine équivoque. Il n'était accusé que d'avoir essayé de soustraire au paiement des droits des articles qui y étaient assujétis ; aussi, ces articles saisis, on le laissa parfaitement libre, ainsi que sa prétendue femme.

Toutefois, l'inspecteur des douanes Lee, ayant cru remarquer quelque chose de louche dans l'attitude de ce personnage, qui se faisait passer pour bijoutier afin d'expliquer la trouvaille faite sur lui d'une quantité considérable de diamants, avait été incapable de donner une évaluation, même approximative de leur valeur, l'inspecteur Lee, disons-nous, jugea prudent de faire surveiller Williams d'une manière occulte afin qu'on sût, le cas échéant, où le prendre.

Admirez ici, lecteurs sceptiques, qui parcourez d'un œil distrait et ennuyé les faits divers que vous lisez régulièrement votre journal, l'importance sociale et morale de ces faits divers trop dédaignés. A l'arrivée en France de la malle des Etats-Unis, Mme de Hart, qui a l'excellente habitude de lire

— Messieurs, dit-il à ses deux compagnons en leur serrant la main lorsqu'ils prirent congé de lui, j'en ai pas besoin de vous recommander une discrétion absolue, jusqu'au jour où le mariage sera définitivement arrêté et annoncé.

A peine dans la rue :
— Un maladroit qui ne sait pas se tenir à cheval ! murmura Gontran. Quelle chance !

— Quelle chance ! riposta Sigismond. Un gendre qui n'est pas bachelier !

TOUT VU

Quinze jours après, vers la fin d'avril, un temps magnifique avait attiré au bois de Boulogne une foule immense de voitures, de cavaliers et de piétons. Il y eut un moment, entre quatre et cinq heures, où la grande allée offrit le spectacle d'un encombrement pareil à celui de la rue Richelieu aux approches du jour de l'an.

Tout à coup, un cri de frayeur tempéré par des éclats de rire courut à travers cette élégante multitude. Un cavalier, emporté par son cheval et lancé avec la rapidité d'une flèche, arrivait du côté de l'avenue de l'Impératrice.

Il semblait n'avoir d'autre alternative que d'être précipité dans le lac ou de faire une trouée dans la masse compacte des promeneurs, en associant à sa catastrophe une certaine quantité de res-

mauvais œil. A la nouvelle de ce bonheur inespéré pour son vieil et loyal ami de province, le gentilhomme pleura de joie. Dès le lendemain, Alfred, averti par lui, répondait à ses questions qu'il croyait pouvoir disposer en se mariant, d'une certaine de mille francs. Au bout de quelques jours, le marquis recevait du comte de Fleurance une lettre touchante, par laquelle ce dernier, lui remettant tous ses pouvoirs paternels, lui abandonnait entièrement la conduite de cette heureuse affaire, et le pria d'être son alter ego à Paris, où sa vieillesse et sa pauvreté l'empêchaient de se rendre.

Ce mot de pauvreté étonna bien un peu M. de Castelnaud, aux oreilles de qui tintaient encore les cent mille francs annoncés par Alfred ; mais il n'y vit qu'une exagération sans conséquence et ne s'y arrêta point, impatient qu'il était de mener à bonne et prompt fin cette négociation délicate.

Le vicomte, de son côté, n'avait pas perdu de temps. Sur sa pressante invitation, Gontran et Sigismond vinrent déjeuner chez lui, dans son modeste logement de la rue Saint-Florentin. Ses deux hôtes faisaient honneur, non sans s'étonner un peu de cette fête inattendue, aux vins et aux mets succulents envoyés par Voisin pour la circonstance, lorsque Alfred, interrompant tout à coup une conversation banale et bruyante, leur demanda un moment d'amicale attention.

— Messieurs, leur dit-il, vous n'avez

pas oublié l'engagement que nous avons pris les uns envers les autres. Nous nous sommes promis, vous le savez, de nous soutenir, de nous entraider, de nous servir mutuellement, le jour où se présentera pour un de nous l'occasion d'un brillant mariage.

— C'est convenu, s'écria Gaston.
— C'est dit, ajouta Sigismond. Nous devons, ce jour-là, mettre momentanément en commun toutes nos ressources sous le nom de celui qui fera l'affaire, de manière à tripler son apport conjugal.

— Eh bien ! l'heure est venue pour moi de mettre votre dévouement et votre amitié à l'épreuve.

— Douterais-tu de nous ? s'écrièrent ses deux convives.

— J'en doute d'autant moins que votre intérêt personnel me garantit votre sincérité. Mon mariage ne va-t-il pas préparer et faciliter le vôtre ? Le premier pas est toujours plus difficile à faire. J'ai ouvert la brèche ; vous entrerez derrière moi dans la place.

— Le nom de la future ? demanda Gontran.

— Mademoiselle d'Anglars.

Alfred martela ces deux mots, comme s'il eût craint d'en perdre une syllabe.

— Bravo ! fit Gontran. Jolie, riche...

— Et des amies charmantes ! s'écria Sigismond.

— Mademoiselle d'Abblis, mademoiselle Vindisch, mademoiselle de Mo-

rières, que sais-je ? Vous n'aurez plus,

heureux drôles que vous êtes, que l'embaras du choix.

— Mais à qui diable dois-tu ce coup de fortune ? demanda le beau Montfrin, non sans laisser percer un peu de dépit.

— Comment, à qui ?... répliqua vivement Alfred, piqué au vif de son amour-propre. — Mon Dieu ! ajouta-t-il, après un léger silence, avec une fatuité qui avait l'air de se persifler elle-même, l'aventure est bien simple et tout naturelle. Un soir, j'ai fait danser Mlle Marcelle ; le lendemain, ses parents m'ont envoyé chercher...

Un joyeux éclat de rire accueillit cette boutade.

— Je mets à ta disposition, reprit Sigismond, vingt actions de Lyon, quinze actions du Nord et une quarantaine d'obligations de l'Ouest.

— Capitaliste ! s'écria Alfred en riant. Et au porteur, tes actions ; tes obligations au porteur, n'est-ce pas ? Au porteur ! c'est indispensable...

— Parbleu ! il ne te manquait plus que de présenter au notaire des d'Anglars des valeurs énonçant elles-mêmes ton escroquerie.

— Escroquerie ! Quel vilain mot, messieurs ! Peux-tu appeler ainsi un usage accepté dans le meilleur monde ? Ah ! quelle admirable création, mes amis, que la richesse mobilière ! Comme elle facilite les transactions ! Voyons, Saintis, combien valent en tout ces papiers de couleur ? Nous n'entendons rien à ces choses-là, nous autres gentilshommes terriens :

— Mais, nous autres gentilshommes terriens :